

Annexe III - Recommandations issues du deuxième (2012) examen de la Suisse : état de mise en œuvre et catalogues des mesures spécifiques

orange : recommandations mises en œuvre

bleu: recommandations en voie de mise en œuvre

RECOMMANDATIONS ACCEPTÉES

Num.	Recommendations	Massnahmen/ Mesures	Explanatory note
I. GENERAL FRAMEWORK OF IMPLEMENTATION			
I.1. Scope of international obligation (Acceptance of international norms, reservations and cooperation with international mechanisms/institutions)			
122.1.	Ratify the Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (Spain) (France); Consider the possibility of accession to the Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance (Paraguay (Argentina);	Ratification le 2 décembre 2016; Inscription dans le Code pénal de la disparition forcée comme délit spécifique; création d'un poste de coordination sur cette problématique au sein de la police cantonale de Berne.	
122.2.	Ratify the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Spain) (France) (India) (Hungary) (Greece) (Slovakia); Take further measures to ratify the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Iraq); Continue the consultation process to ratify the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Chile); Implement the ratification of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Egypt); Encourage ratification of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Mexico); Accelerate the process of ratification of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Rwanda); Consider the possibility of accession to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Paraguay); Ratify as soon as possible the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (China);	Ratification le 15 avril 2014	
123.4.	Consider early ratification of the third Optional Protocol to the CRC on a communications procedure (Slovakia); Consider signing and ratifying the Optional Protocol to the CRC on a communications procedure (Liechtenstein);	Ratification le 24 avril 2017	
123.6.	Consider ratifying ILO Convention No. 189 (Philippines);	Ratification le 15 novembre 2014	
122.3.	Expedite its accession to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and other outstanding human rights treaties , particularly those that it had committed to during the last UPR (Bhutan);	voir rec. 122.2.	
122.4	Pursue ratification of international human rights instruments and ensure their implementation (Benin); Intensify its efforts to sign and ratify international human rights instruments to which it is not yet	<p><u>Ratifications depuis le 2ème cycle de l'EPU en 2012 (Conseil de l'Europe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE 197), Ratification : 17/12/2012. • Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote ; STCE 201), Ratification : 18/03/2014. • Troisième (STCE 209) et quatrième (STCE 212) Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition, Ratification : 15/07/2016. • Protocole n° 15 portant amendement à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (STCE 213), Ratification : 15/07/2016. • Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STE 127), Ratification : 26/09/2016. <p><u>Signatures depuis le 2ème cycle de l'EPU en 2012 (Conseil de l'Europe) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE 196), Signature : 11/09/2012. Le Conseil fédéral envisage de soumettre pour adoption au Parlement durant la législature 2015 à 2019 le message relatif à la Convention. • Protocole d'amendement à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale (STCE 208), Signature : 14/10/2013. • Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul ; STCE 210), Signature : 11/09/2013. L'approbation de cet instrument est pendante au Parlement fédéral. • Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives (STCE 215), Signature : 18/09/2014. La ratification de la Convention sera proposée au Parlement après l'adoption par ce dernier de la loi sur les jeux d'argent (15.069) actuellement en délibération. La procédure de consultation a été lancée dans la deuxième moitié de 2016. • Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE 217), Signature : 22/10/2015. Le Protocole sera mis en œuvre et appliqué avec la convention à laquelle il se rattache (cf. STCE 196). 	

	<p>a party, particularly those which it committed to sign and ratify (Cambodia); Pursue the process of ratification of international human rights instruments (Cote d'Ivoire);</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE 218). Signature : 03/07/2016. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police, le 10 juin 2016, d'élaborer un projet de consultation en vue de la rédaction d'un message sur la question de la ratification de la Convention d'ici la fin de l'année 2017. • Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (STCE 216). Signature: 10/11/2016. <p><u>Soumission au Parlement des objets suivants durant la législature 2015 à 2019 envisagée / réalisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Message concernant la reprise du protocole additionnel du 17 mars 1978 (STE 099) à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 et le retrait de la réserve fiscale dans le 2e protocole additionnel du 17 mars 1978 (STE 098) à la Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 (extension de l'entraide judiciaire en matière fiscale) ; tel qu'indiqué dans le programme de la législature 2015 à 2019, l'adoption de ce message nécessitera au préalable l'adoption du message relatif à la modification de la loi du 20 mars 1981 sur l'entraide pénale internationale. • En outre, le Conseil fédéral a, en mai 2016, décidé de soumettre également au Parlement un message relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe du 24 novembre 1977 sur la notification à l'étranger des documents en matière administrative (STE 094) et de la Convention du Conseil de l'Europe du 15 mars 1978 sur l'obtention à l'étranger d'informations et de preuves en matière administrative (STE 100). • Le 22 février 2017, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message de la Convention Médicrime élaborée par le Conseil de l'Europe (Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique) (STCE 211). 	
123.12.	<p>With regard to Article 16 paragraph 1 (g) of CEDAW, withdraw reservations from the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, especially in view of the modification of the Swiss naming rights and citizenship law which are foreseen to enter into force in January 2013 (Germany);</p>	<p>Le 30 octobre 2013, la Suisse a notifié au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies sa décision de retirer la réserve, formulée lors de sa ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à l'égard de l'art. 16, par. 1, let. g.</p>	<p>L'accent de cette recommandation est mis sur la réserve concernant l'art. 16 par. 1 (g) CEDAW. La Suisse accepte la recommandation. Cependant, elle ne peut pas retirer les réserves à l'article. 15 par. 2 et art. 16 par. 1 (h) CEDAW (cf. 123,11).</p>
122.47.	<p>Strengthen cooperation with UN human rights mechanisms, treaty bodies and special procedures (Cote d'Ivoire);</p>	<p>La Suisse soutient notamment une plateforme pour les membres des organes de traité qui vise à améliorer les connaissances des membres des organes de traités dans des domaines juridiques spécifiques et de les connecter à d'autres expertises disponibles à Genève. En vue de la prochaine considération du système des organes de traité en 2020 prévue par la résolution 68/268 de l'Assemblée Générale de l'ONU, la Suisse soutient également un projet pour un réseau académique qui encourage des recherches académiques indépendantes visant à informer le processus de renforcement des organes de traités. Vis-à-vis des procédures spéciales, la Suisse apporte également son soutien par le biais de la mise à disposition d'experts ou une contribution volontaire au OHCHR au Rapporteur Spécial des Nations Unies contre la torture, au Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants ou au Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association.</p>	
123.61.	<p>Invite to the country the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Racism, the Special Rapporteur on the Human Rights of Migrants, and the Special Rapporteur on Torture (Belarus);</p>		<p>La Suisse a une invitation permanente pour tous les rapporteurs spéciaux. Aucune demande de visite n'a été faite par ces deux procédures spéciales, lors de la période considérée.</p>
122.48.	<p>Increase efforts to implement all the recommendations it had committed to during its previous UPR (Bahrain);</p>	<p>Suivi général de la mise en œuvre des recommandations au sein du Groupe de travail interdépartemental "Politique internationale des droits de l'homme".</p>	
122.49.	<p>Consult NGOs in the follow-up of the UPR outcome, in order to achieve the practical application and implementation of the recommendations (The Netherlands);</p>	<p>La plateforme d'ONG a été consultée sur le suivi de la mise en œuvre ainsi que sur le projet de rapport (y inclus à l'occasion d'une table-ronde organisée par le DFAE le 23 mars 2017 à Berne). Sa prise de position fait partie intégrante du Rapport national (dernière page) et de ses annexes. D'autres échanges dans ce format sont prévus à la suite du passage du 3e EPU.</p>	
122.50.	<p>Continue to protect and promote human rights (Chad);</p>	<p>Mise en œuvre de l'article 54 al. 2 de la Cst. qui fait de la promotion du respect des droits de l'homme l'un des objectifs de la politique étrangère de la Suisse, notamment via l'adoption en février 2016 et la mise en œuvre de la Stratégie Droits de l'homme du DFAE 2016-2019 (pour des exemples de mesures, y compris des soutiens financiers accordés par la Confédération, voir les Rapports de politique extérieure annuel du Gouvernement ainsi que le Rapport sur la politique extérieure en matière de droits de l'homme : état des lieux 2011-2014 et perspectives); au niveau cantonal, octroi d'un financement pour la protection des Défenseurs de l'homme de la part du canton de Genève (env. 1,5 million CHF en 2016).</p>	
1.2.	<p>Legal, Institutional & Political Framework (Constitutional & legislative framework; Institutions & policies...)</p>		
123.17.	<p>Further develop its institutional and human rights infrastructure, including the appointment of a federal ombudsperson (Bulgaria);</p>		

123.18.	Undertake measures in conformity with the Paris Principles regarding the Swiss Centre of Expertise in Human Rights (Bulgaria); Increase efforts to develop the Swiss Resource Centre for Human Rights into a national human rights institution in compliance with the Paris Principles (Malaysia); Convert the Swiss Resource Centre for Human Rights into a wholly independent national human rights institution, in compliance with the Paris Principles, when the pilot project ends in 2015 (New Zealand);	En acceptant les recommandations 123.17 à 123.22, la Suisse entendait confirmer son engagement volontaire pris lors de son premier examen en 2008, à savoir d'envisager la possibilité de créer une institution nationale des droits de l'homme et de suivre les progrès réalisés depuis le lancement d'un projet pilote, le CSDH , d'une durée limitée (2011-2015). Le 29 juin 2016, le Conseil fédéral a décidé sur le principe de la création d'une institution nationale des droits de l'homme, fondée sur le développement du modèle actuel dans le sens des principes de Paris (option "Statu Quo+"); le projet de base légale y relative doit être soumis à la consultation par le Conseil fédéral d'ici fin juin 2017.	
123.19.	Adopt the necessary measures to convert the Swiss Resource Centre for Human Rights into a national human rights institution in compliance with the Paris Principles, giving it a broad human rights mandate (Slovenia);		
123.20.	Consider establishing a national human rights institution in compliance with the Paris Principles (Poland);		
123.21.	Establish an independent national human rights institution in accordance with the Paris Principles (Russian Federation); Establish a National Human Rights Institution in compliance with the Paris Principles (Greece);		
123.22.	Establish a national human rights institution with a broad mandate and sufficient financial and human resources, in accordance with the Paris Principles (Uruguay);		
II. EQUALITY & NON-DISCRIMINATION (incl. Racial discrimination)			
122.5.	Take effective measures and step up its efforts to combat xenophobia and racism so as to promote harmonious co-existence among ethnic and religious communities (China);	La Suisse continuera à lutter contre la discrimination raciale avec les mesures nécessaires. Des réformes du Code pénal à cet égard ne sont pas prévues.	
122.6.	Continue to implement programmes and measures to combat and prevent racism, racial discrimination and xenophobia, and ensure further progress in terms of equal opportunities (Cuba);		
122.8.	Take further measures to combat racial discrimination, xenophobia and other forms of intolerance (Sri Lanka);		
122.12.	Intensify its efforts to fight against racism, intolerance and xenophobia in society (Algeria);		
123.30.	Continue with the necessary legislative reforms in the fight against racial discrimination (Spain)		
123.31.	Adopt comprehensive anti-discrimination strategies (Egypt)		
123.32.	Adopt a national plan against racism, discrimination, xenophobia and other forms of intolerance (Costa Rica); Adopt an action plan to fight racial discrimination (Spain);	Depuis quelques années, le thème de la religion prend toujours plus de place dans le débat politique et sociétal et les autorités suisses sont actives dans le dialogue interreligieux et la promotion de la tolérance religieuse. La Confédération et les cantons, conformément à leurs compétences respectives et en partenariat avec les organisations de la société civile, prennent des mesures pour encourager une coexistence pacifique entre tous les groupes de population et lutter contre la marginalisation qui peut frapper certains membres ou communautés. Sur le plan fédéral, le SLR met chaque année à disposition des écoles CHF 300'000 pour des projets divers, dont environ la moitié traite de la coexistence entre les communautés de croyance et la tolérance envers les minorités ethniques en Suisse.	La planification et la mise en œuvre des mesures contre la discrimination raciale et le racisme doivent être menés en étroite collaboration entre la Confédération, les cantons, les villes, les municipalités et les acteurs de la société civile. Sur la base d'une décision conjointe de la Confédération et des cantons, cette procédure coordonnée contre la discrimination au niveau fédéral, cantonal et municipal dans le cadre du plan d'intégration Cantonal (CIP) constitue un plan d'action national. Dans ce CIP, les cantons définissent, entre autres, la façon dont ils élargissent leurs services de consultation et les mesures qu'ils prennent pour lutter contre la discrimination structurelle. Dans ce contexte, l'Office fédéral de la lutte contre le racisme a été mandaté par le Conseil fédéral de surveiller, promouvoir et évaluer les activités dans le domaine de la lutte contre la discrimination.
123.33.	Adopt a national action plan and legislation to prevent and combat racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance , including a comprehensive definition of racial discrimination (South Africa);		
123.34.	Adopt a national plan and legislation against racial discrimination, xenophobia and other forms of intolerance (Jordan);		
123.37.	Strengthen measures to reinforce existing mechanisms on combating all forms of discrimination , particularly racial discrimination, including by adopting a specific law prohibiting incitement to hatred based on racial and religious motives, in accordance with article 20, paragraph 2, of the International Covenant on Civil and Political Rights (Indonesia);		Art. 20 par. 2, a déjà été entièrement mis en œuvre par l'art. 261 bis du Code pénal suisse
123.38.	Take additional measures required to combat racial, ethnic and religious discrimination (Argentina);		
123.53.	Take legal proceedings on complaints as to racial discrimination and incitement to racial and religious hatred (Iran);		Art. 261 bis du Code pénal suisse concerne déjà les actes de discrimination raciale, notamment l'incitation à la haine raciale.
122.9.	Continue to work to prevent and combat incidents of racist and anti-semitic and extremist expressions and actions which have occurred in Switzerland in recent times (Russian Federation);	Elaboration du Rapport sur les mesures prises pour lutter contre l'antisémitisme en Suisse. Sur la base de ce rapport, la coordination entre les différents services et échelons étatiques concernés sera renforcée.	

122.42.	Continue effective implementation of article 261 bis of the Criminal Code, which highly contributes to the elimination of impunity and prevents crimes against humanity, in particular genocide (Armenia);	Un colloque destiné aux praticien-ne-s du droit en octobre 2017 a thématisé également la mise en oeuvre de l'article 261bis CP. Par ailleurs, le nouveau guide juridique online du SLR sur la discrimination raciale informe en détail sur l'application de cet article.	
122.38.	Continue providing training for police officers, prosecutors, judges and lawyers on the scope and enforcement of the Criminal Code provision prohibiting racist acts (Mexico);	En printemps 2017, le SLR a sorti son guide juridique dans le domaine de la discrimination raciale en version digitalisée. Afin de mieux faire connaître cet instrument, il a organisé, avec le CSDH, un colloque sur le droit dans le domaine de la discrimination raciale destiné aux praticien-ne-s du droit, en octobre 2017.	
III. CIVIL & POLITICAL RIGHTS			
III. 1. Right to physical and moral integrity (incl. Right to life, prohibition of torture, c/i or d treatment, conditions of detention, Trafficking)			
122.27.	Consider developing a comprehensive plan to combat trafficking in human beings (Poland);	Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) a adopté en octobre 2012 le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Le PAN détaille la stratégie globale suivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les mesures prévues dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la protection des victimes et de la coopération.	
122.28.	In the fight against trafficking in human beings , step up cooperation with countries of origin, protect victims, and prosecute and punish those responsible (Republic of Moldova);	La stratégie de la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains repose sur quatre piliers : la prévention, la poursuite pénale, la protection des victimes et la coopération. Le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN) décrit les axes sur lesquels se concentrent les mesures prises. Une coopération bilatérale existe déjà, sous différentes formes, avec les services compétents des pays d'origine des victimes de la traite en Suisse. Les différentes formes de coopération sont décrites dans les actions 21 et ss du PAN.	
122.29.	Adopt a strategy to combat trafficking in persons , particularly women and children, improve the protection of victims and prosecute and punish perpetrators (Greece);	Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) a adopté en octobre 2012 le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Le PAN détaille la stratégie globale suivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les mesures prévues dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la protection des victimes et de la coopération. Les actions 14 et ss visent à améliorer la protection des victimes et les actions 8 et ss à renforcer l'efficacité de la poursuite pénale.	
122.30.	Step up national efforts to prevent trafficking in persons (Libya);	De nombreux cantons ont mis en place des tables rondes ou des groupes de coopération dédiés à la lutte contre la traite des êtres humains, qui coordonnent les interventions au niveau stratégique. Pour améliorer la coopération et renforcer l'efficacité des mesures prises contre la traite des êtres humains, les cantons ont constitué un comité d'experts interdisciplinaire, qui porte en allemand le titre de table ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains. Ce comité se réunit au moins une fois par an. Dans de nombreux cantons, y compris le canton de Berne, des tables rondes et des groupes de coopération interdisciplinaires coordonnent les interventions au niveau stratégique pour lutter contre la traite des êtres humains. Les interactions entre les autorités de poursuite pénale, les autorités migratoires, les centres d'aide aux victimes et les centres de consultation pour les victimes de la traite d'êtres humains sont une pièce maîtresse de la lutte contre la traite d'êtres humains et garantissent une protection optimale des victimes. Le processus de conduite « Competo » a été élaboré à cette fin : Il vise à réglementer le séjour des victimes de la traite d'êtres humains selon une procédure uniforme et contribue ainsi à une collaboration de qualité et à la mise en réseau des autorités et des acteurs concernés à tous les échelons étatiques (y compris les organisations non gouvernementales et les centres de consultation pour les victimes).	Cette recommandation n'est pas applicable car elle n'est pas assez précise. Les efforts déployés par la Suisse pour combattre la traite des êtres humains sont déjà importants et augmentent constamment. Les actions envisagées sont décrites dans le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN).
122.31.	Intensify efforts to combat trafficking in persons and provide adequate resources and services in relation to those efforts (Malaysia);	Un grand nombre de cantons ont en outre mis en place des tables rondes et des mécanismes de coopération contre la traite des êtres humains, afin de favoriser la collaboration intercantonale avec les autorités de poursuite pénale et les organisations d'aide aux victimes. En Suisse romande, Astrée, une nouvelle organisation spécialisée dans l'aide aux victimes de la traite des êtres humains a été créée en octobre 2014 grâce des financements du canton de Vaud et de la Confédération.	Cette recommandation n'est pas applicable car elle n'est pas assez précise. Les efforts déployés par la Suisse pour combattre la traite des êtres humains sont déjà importants et augmentent constamment. Les actions envisagées sont décrites dans le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN).
122.33.	Step up its efforts to raise awareness on the issue of human trafficking , in particular sex trafficking, targeting the general public as well as potential clients of the sex trade (Canada);	Dans le cadre de sa coopération au développement économique, la Suisse a soutenu jusqu'à fin 2016 le Code de conduite international pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie de voyage. Ce dernier représente la réponse la plus développée au phénomène du tourisme sexuel. Il vise des actions de sensibilisation, de formation ainsi que l'amélioration des capacités des acteurs, la publication de documents pertinents, y compris des exemples de bonnes pratiques, et la coopération avec des institutions académiques et des organisations internationales	Le plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN) prévoit toute une série d'actions destinées à sensibiliser et informer le public : action 2, base légale pour les mesures de prévention de la Confédération ; action 3, campagnes d'information contre la traite d'êtres humains; action 4, sensibiliser et informer. Un grand nombre d'événements contre la traite des êtres humains sont organisés chaque année en Suisse, dont la semaine contre la traite des êtres humains, organisée du 18 au 25 octobre 2013, qui a pris la dimension d'une petite campagne nationale.
123.66.	Protect victims of trafficking in persons by allocating additional resources and services in all cantons, and prosecute and punish perpetrators according to the severity of their crime (Honduras);	Le canton de Zurich dispose de procureurs et procureures spécialisés dans la lutte contre la traite des êtres humains, qui engagent des poursuites contre les auteurs d'infractions. La Conférence des procureurs de Suisse (CPS) a en outre demandé aux cantons, le 21 novembre 2013, de désigner une procureure ou un procureur comme personne de contact pour optimiser la coopération intercantonale en matière de lutte contre la traite des êtres humains.	La loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions règle l'aide aux victimes de la traite. En vertu de cette loi, chaque canton finance et gère des services d'aide aux victimes qui fournissent une assistance aux victimes de la traite des êtres humains. La loi sert également de fondement pour la rémunération des prestations fournies par des ONG spécialisées aux victimes de la traite des êtres humains. Enfin, la nouvelle ordonnance contre la traite des êtres humains constitue la base légale nécessaire pour octroyer des subventions aux ONG spécialisées.

123.67.	Adopt and promote human trafficking legislation that focuses on the sexual exploitation of women and girls and provides full support to victims, and which factors in the role of cantons (United Kingdom);	Deux ordonnances sont rentrées en vigueur respectivement le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2016, afin de permettre à la Confédération d'octroyer des aides financières aux ONG spécialisées dans l'aide aux victimes de la traite des êtres humains, ainsi qu'aux ONG actives dans la prévention de la criminalité exercée à l'encontre des prostituées	La Suisse dispose d'un arsenal juridique très complet pour lutter contre la traite des êtres humains : Art. 182 (Traite d'êtres humains) et 195 (Encouragement à la prostitution) du code pénal suisse ; séjour des victimes de la traite des êtres humains, Loi sur les étrangers ; aide aux victimes, loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions ; protection des témoins, code de procédure pénale et loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins ; prévention, ordonnance contre la traite des êtres humains.
123.68.	Design a strategy against trafficking and sexual exploitation of women and girls covering the proper detection and protection of victims, with an impact on the whole country (Mexico);	Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) a adopté en octobre 2012 le Plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Le PAN détaille la stratégie globale suivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les mesures prévues dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la protection des victimes et de la coopération. Certaines actions du PAN ont pour but de mieux identifier les victimes de la traite des êtres humains.	
122.32.	Further develop its strategy to combat trafficking and sexual exploitation in cooperation with countries of origin (Hungary);	De 2011 à 2015, 50% des victimes de traite des êtres humains identifiées en Suisse provenaient de Hongrie, Roumanie, Thaïlande et Bulgarie, selon les statistiques policières de la criminalité. La Suisse s'attache donc à renforcer avant tout la coopération avec ces pays.	Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) a adopté en octobre 2012 le Plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Le PAN détaille la stratégie globale suivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les mesures prévues dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la protection des victimes et de la coopération.
122.34.	Develop a national strategy to combat the sale and sexual exploitation of women (Belarus);	Dans le cadre de la contribution suisse au fond d'élargissement de l'Union européenne, un projet visant à améliorer la coopération entre la Suisse et la Bulgarie en matière de lutte contre la traite des êtres humains a démarré le 1er juillet 2014. Il vise à l'élaboration de lignes directrices bilatérales en matière d'identification, de protection, d'accompagnement et de réintégration des victimes de la traite des êtres humains.	Le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) a adopté en octobre 2012 le Plan d'action national contre la traite des êtres humains (PAN). Le PAN détaille la stratégie globale suivie par la Suisse dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que les mesures prévues dans les domaines de la prévention, de la poursuite pénale, de la protection des victimes et de la coopération.
123.69.	Encourage the expansion of the bilateral cooperation between the Swiss and Romanian task forces against human trafficking to more countries of origin (Maldives);	Avec la Roumanie, la Suisse a initié en 2015 une coopération policière menée sous la houlette de l'Office fédéral de la police afin d'assurer une meilleure gestion des connaissances, de renforcer l'échange d'informations et de fournir des moyens logistiques et informatiques aux autorités roumaines.	Les actions 21 et ss du PAN décrivent les efforts déployés par la Suisse en matière de coopération bilatérale. Une coopération est déjà en place avec un certain nombre de pays d'origine des victimes. Cette coopération, que la Suisse s'emploie à développer continuellement, est axée sur les besoins et les possibilités de chaque pays.
122.39.	Investigate cases of excessive use of force during arrest, detention and questioning of suspects (Russian Federation);	En règle générale, les lois cantonales sur la police comportent, en conformité avec les normes constitutionnelles, une disposition prescrivant que l'usage de la contrainte respecte le principe de la proportionnalité. Dans le canton de Berne, une plainte peut être déposée auprès de l'autorité de surveillance de la police cantonale bernoise lorsque des soupçons laissent présumer un usage de la force disproportionné. S'il existe des soupçons qu'un usage de la force répond aux critères constitutifs d'une infraction tels que définis dans le code pénal suisse, la police cantonale bernoise transmet au ministère public les documents nécessaires pour fonder une décision ; en principe, elle n'enquête pas elle-même sur son personnel.	
123.78	Give consideration to incorporating the UN Rules for the Treatment of Women Prisoners and Non-Custodial Measures for Women Offenders , also known as the "Bangkok Rules", as part of its policy on the treatment of prisoners (Thailand);	Les établissements du Canton de Neuchâtel qui accueillent des femmes détenues sont spécialisés et, en tant que tels, portent une attention particulière à ce statut.	
III.2. Right to liberty and security			
122.40.	Continue measures to combat activities by transnational criminal and terrorist elements and their front organisations in Switzerland, with a view to ensuring that the perpetrators of such crimes are brought to justice (Sri Lanka);	La Suisse s'est dotée le 18 septembre 2015 d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Fedpol soutient avec ses rapports dans le domaine du crime organisé les autorités de poursuite pénale de la Confédération et des cantons. Finalement, la Suisse dispose d'un Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS) qui reçoit, analyse et transmet aux autorités de poursuite pénales les communications de soupçons des intermédiaires financiers relatives au blanchiment d'argent, au financement du terrorisme, aux fonds d'origine criminelle ou aux organisations criminelles.	
123.43.	Pay particular attention to the training of law enforcement agents in the sphere of combatting discrimination and promoting human rights (Turkey);	Renvoi à la formation de base des aspirantes et aspirants de police ainsi qu'aux formations continues et aux cours spéciaux pour les cadres. Pendant ces cours, des représentants de la police, des tribunaux et du ministère public abordent des sujets comme les droits de l'homme, l'éthique, la migration ou la psychologie.	
123.44.	Promote continuous training on human rights for police officers (Nicaragua);	Les fonctionnaires de police de Schaffhouse reçoivent des cours sur la question des droits de l'homme et de la discrimination raciale pendant leur formation de base et leur formation continue. Les pratiques policières en matière de contrôle et d'arrestations font l'objet de contrôles réguliers, notamment en ce qui concerne le « profilage racial ».	
123.48.	Pursue efforts to combat xenophobia and to train police officers, prosecutors, judges and future legal professionals in the scope and application of the relevant legal framework (Ireland);	La gestion de la diversité ainsi que les questions en lien avec la protection contre la discrimination fait partie intégrante de la formation, y compris continue, de la police. Les cantons, qui disposent des compétences de police dans le système fédéral suisse, ont développé diverses formes de coopération et les écoles de police communes en sont un exemple.	

III.3. Fundamental freedoms (incl. Freedom of thought, conscience and religion, of opinion and expression...)			
123.58.	Provide concrete legal measures against hate speech and incitement (Egypt);	Pour lutter contre le discours de haine, la Suisse a participé en 2014 et 2015 à la campagne du Conseil de l'Europe « No Hate Speech Movement ». En 2015, la Commission fédérale contre le racisme (CFR) a lancé une campagne internet contre le discours de haine sous le titre « Une Suisse à nos couleurs », s'adressant spécifiquement aux jeunes.	Art. 261 bis du Code pénal suisse concerne déjà les actes de discrimination raciale, notamment l'incitation à la haine raciale.
123.63.	Enforce and enhance relevant laws and regulations for the freedom of religion and other practices of minorities (Thailand);	Le canton de Neuchâtel a développé plusieurs projets en matière de liberté religieuse, notamment la mise en place du programme d'enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH) directement intégré dans le cours d'Histoire qui vise, entre autres, à permettre aux élèves d'apprendre à connaître les religions en présence dans les différentes classes, mais aussi à acquérir des connaissances concernant les grandes religions du Monde ainsi que les grands mouvements de pensée. Ce programme permet aux élèves d'apprendre à respecter les convictions d'autrui.	Le Tribunal fédéral a estimé en 2013 et 2015 que le port du voile à l'école ne saurait être interdit sous l'égide de la liberté de religion. In einem Urteil vom 8. September 2016 erklärte das Regionalgericht Bern-Mittelland eine Kündigung gegen eine muslimische Arbeitnehmerin wegen Tragen des Kopftuchs am Arbeitsplatz für missbräuchlich. Dans l'affaire <i>Osmanoğlu et Kocabaş c. Suisse</i> (n° 29086/12) la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) a rendu le 10 janvier 2017 une décision importante sur l'obligation de suivre le cours de natation à l'école primaire. La CrEDH jugea que l'intérêt des enfants à une scolarisation complète permettant une intégration sociale réussie selon les mœurs et coutumes locales prime sur le souhait des parents de voir leurs filles exemptées des cours de natation mixtes. La CrEDH conclut donc que les autorités internes n'ont pas outrepassé la marge d'appréciation considérable dont elles jouissaient dans ce cas.
123.62.	Enhance national policies for the freedom of religion and other practices of minorities (Thailand)		
123.64.	Take the measures necessary to ensure freedom of expression in accordance with article 19 of ICCPR and General Comment 34 of the Human Rights Committee (Turkey);	Régulièrement, des débats sont menés en Suisse concernant la compatibilité de l'article 261bis du CP, qui érige en infraction plusieurs formes de discrimination raciale ou pour motifs religieux, avec la liberté d'expression.	Le droit suisse respecte la liberté d'expression, garanti par l'art. 19 du Pacte. En particulier, l'art. 261 bis du Code pénal suisse, qui interdit la discrimination raciale, conforme aux conditions permettant restrictions à la liberté d'expression et à la recommandation n° 34 du Comité des droits de l'homme, en précise les conditions.
123.65.	Ensure that freedom of expression is without unnecessary restrictions to ensure freedom of religion (Namibia);	Dans l'arrêt <i>Perinçek c. Suisse</i> du 15 octobre 2015, la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a constaté une violation de l'article 10 CEDH. Elle a conclu que la condamnation du requérant en application de l'article 261bis alinéa 4 du CP pour négation du génocide arménien avait violé la Convention. La Cour n'a pas remis en question la compatibilité de l'article 261bis du CP avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme en tant que tel, admettant au contraire que cette norme pénale constitue bien une base légale suffisante pour réprimer la négation de génocides. Tout en critiquant l'application de la loi dans le cas d'espèce, l'arrêt de la Cour laisse toutefois de la place pour des cas d'application dans lesquels une condamnation apparaîtrait conforme à la liberté d'expression.	
IV. ECONOMIC, SOCIAL AND CULTURAL RIGHTS (incl. Ad. standard of living, labour rights and rights to health, education...)			
122.45.	Reinforce its measures in the new National Strategy to Combat Poverty so that disadvantaged and marginalized individuals and groups would benefit (Iran);	Adoption le 15 mai 2013 du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté 2014-2018 qui prévoit un renforcement des mesures.	
122.21.	Reduce the inequalities in the labour market by adopting and implementing an effective strategy, with special attention to women (The Netherlands);	Le Conseil fédéral a inscrit la lutte contre l'inégalité salariale dans ses deux Programmes de législature successifs 2011-2015 et 2015-2019. En 2015 puis en 2016, le DFI a organisé deux Rencontres nationales sur la promotion de l'égalité salariale dans le secteur public.	
122.22.	Take action against income inequality between men and women in similar positions and with a similar degree of work (Spain);	Application de la décision du Conseil fédéral du 22 octobre 2014 : Mesures étatiques supplémentaires pour lutter contre la discrimination salariale (obligation légale des employeurs à procéder régulièrement à une analyse salariale et à en faire contrôler l'exécution par des tiers)	
122.23.	Adopt measures to reduce gender inequality in the labour market (Bangladesh);	Renforcement des contrôles sur le respect de l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics de la Confédération ; développement des instruments visant à contrôler l'égalité salariale ; sensibilisation, conseils et offre de formation continue pour les entreprises et les employeurs du secteur public, en vue de promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : a) créer des conditions permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille (manuel PME « Travail et famille » et rapport « Conditions de travail favorables à la famille : que font les cantons/communes ? ») ; b) encourager l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes en informant sur les bonnes pratiques (rapport sur les femmes dans les conseils d'administration et sur les femmes dans des fonctions dirigeantes) ; c) réduire les obstacles à la participation des femmes au marché du travail, trois mesures : 1) développer l'accueil extrafamilial des enfants, 2) éliminer la discrimination fiscale frappant les couples mariés, 3) modifier le traitement fiscal des frais de garde des enfants par des tiers : le projet prévoit une hausse des déductions fédérales et cantonales pour frais de garde des enfants par des tiers, afin d'éliminer les effets pervers du système fiscal sur l'exercice d'une activité lucrative. Le 6 septembre 2016, le DFI a lancé une Charte pour l'égalité salariale avec les cantons et les communes. Cette charte réaffirme la détermination de rendre effectif le principe constitutionnel de salaire égal pour un travail de valeur égale. 30 cantons et communes, de même que la Confédération, ont déjà signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public (état au 31 mars 2017).	

122.24.	Continue action to ensure the equality of men and women in the work place , including the implementation of programmes to combat wage gaps (Sri Lanka);	Entreprises liées à la Confédération: le 6 décembre 2013, le Conseil fédéral a fixé une valeur-cible de 30% de représentation des sexes dans les conseils d'administration des entreprises liées à la confédération, à atteindre d'ici 2020. Grandes entreprises privées cotées en bourse: le 23 novembre 2016, le Conseil fédéral a mis en consultation, dans le cadre de la révision du droit des actionnaires, un projet de valeur-cible de 30% de représentation des sexes (sans sanction, basé sur le principe du "comply or explain") dans les directions d'entreprises et de 20% les conseils d'administration des grandes entreprises cotées en bourse, à atteindre dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la législation.	
122.25.	Increase its efforts to achieve concrete equality between women and men in the professional framework (Burundi);	En vue d'améliorer l'égalité des chances, le Conseil fédéral entend imposer aux entreprises d'au moins 50 employés l'obligation légale d'analyser leur pratique salariale tous les quatre ans et de faire vérifier cette analyse par un organe de contrôle externe.	
123.83.	Play an effective role to operationalize the right to development at the international level (Pakistan);	Tous les projets soutenus par le fonds cantonal de la solidarité internationale du canton de Genève s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). Des initiatives venant de certaines organisations de la Genève internationale, mais également de la société civile, sont en train de se concrétiser dans le but d'aider les différents acteurs à assumer la "responsabilité partagée" pour le droit au développement.	
123.84	Increase assistance to developing countries , up to the level of 0.7 per cent of GNP, in line with UN recommendations (Kuwait); Increase the level of its contribution of official development assistance to reach at least the threshold of 0.7 percent of GNP (Bangladesh);	L'objectif d'un taux d'APD de 0.7 pour cent reste un objectif reconnu dans le Message sur la coopération internationale 2017-2020 et comme objectif à long terme de la Suisse. Par cette reconnaissance, la Suisse réitère son adhésion à un objectif international, en tant qu'engagement politique et moral, et met en évidence ses efforts en ce sens pour conserver un ratio APD/RNB proche de 0,5% du RNB en dépit des contraintes budgétaires actuelles.	La Suisse confirme ses engagements politiques pris lors de son dernier EPU et, entre autres, lors du Consensus de Monterrey (paragraphe 42), lors du Sommet mondial de 2005 (paragraphe 23 (b)), dans la Déclaration de Doha (paragraphe 43) et le document final de Rio+20 "l'avenir que nous voulons" (paragraphe 23 b).
123.86	Continue its leadership in the Human Rights Council on human rights and environment , including through its support to the newly appointed Independent Expert on Human Rights and Environment (Maldives);	Soutien en juin 2016 d'une résolution du Conseil des droits de l'homme portant sur le changement climatique; membre du core-groupe de la résolution "Droits de l'homme et environnement" adoptée en mars 2017; soutien aux initiatives du Geneva Pledge au sein du Conseil des droits de l'homme.	

V. RIGHTS OF SPECIFIC GROUPS			
V. 1. WOMEN (incl. Discrimination against women, Gender-based violence...)			
122.35.	Take new measures, where necessary, concerning female victims of domestic violence (Republic of Moldova);	Ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ; ateliers de formation continue aux différents niveaux du fédéralisme ; création de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) en septembre 2013 ; création de services spécialisés dans plusieurs cantons, par exemple dans le canton de Schwyz (2016).	Le Conseil fédéral a approuvé le 2 décembre 2016 le message approuvant la ratification de la convention.
122.36.	Continue efforts pursued thus far to combat gender violence (Spain);		
122.37.	Take measures to combat domestic violence , particularly against women (Russian Federation);	Poursuite des mesures de prévention et de lutte contre la violence domestique, notamment le programme fédéral de lutte contre les mariages forcés.	
123.73.	Take firm measures against discrimination in all forms and in particular that against foreign women (Viet Nam);	Soutien financier apportés par la Confédération à des projets qui thématisent la discrimination multiple en raison du sexe et de l'origine (50 projets depuis 2001 pour un montant total de 700'000 francs).	La lutte contre la violence domestique est essentiellement du ressort des cantons, dont plusieurs disposent de lois spécifiques. La loi du canton de Vaud p. ex. est en cours de révision tandis qu'une nouvelle loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 dans le canton du Valais. Au niveau fédéral, un projet de loi vise à renforcer la protection des victimes de violence domestique, avec des mesures de droit civil et de droit pénal procédural.
123.70.	Specify the criteria that apply to the consideration of violence when extending residence permits for victims of domestic violence , to facilitate their fair, standardised and transparent application (New Zealand);	Le 12 avril 2013, l'Office fédéral des migrations ODM a adressé aux autorités cantonales une circulaire (directive) contenant des informations détaillées ainsi que des instructions relatives à l'octroi d'une autorisation de séjour dans les cas de violence domestique. Il se réfère notamment à la jurisprudence déterminante du Tribunal fédéral qui précise les critères à prendre en compte pour conclure à l'existence de violence domestique. Les instructions du SEM aux autorités cantonales seront régulièrement mises à jour.	L'octroi d'autorisations dans le domaine du droit des étrangers relève de la compétence des cantons. Ces derniers examinent chaque cas individuellement en tenant compte des directives du SEM et de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Le postulat Féri déposé le 5 mai 2015 (15.3408) intitulé « Droit de séjour des victimes de violences conjugales » charge le Conseil fédéral de présenter un rapport sur la pratique suivie en matière de droit de séjour, depuis l'entrée en vigueur de la LEtr, concernant les femmes immigrées victimes de violences. Le rapport sera vraisemblablement présenté à l'automne 2017.
123.71.	Ensure that victims of domestic violence have access to immediate remedies and protection, and review legislation on residence permits with a view to avoiding the effect that the application of the law might have in practice, forcing women to remain in abusive relationships (South Africa);	Alors que la première partie de la recommandation est en cours de mise en œuvre, la seconde a déjà été remplie (Loi fédérale sur les étrangers et l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative). Diese Änderung ist seit dem 1. Juli 2013 in Kraft.	Une modification de l'article. 50 par. 2 de la Loi sur les étrangers est entrée en vigueur le 1er juillet 2013, qui tient compte de la jurisprudence du Tribunal fédéral. Selon cette disposition, un ressortissant étranger dont le permis de séjour est lié à son statut de famille a droit à une prolongation du permis après la dissolution de la famille si il ou elle était victime de violence domestique. Selon l'ancienne disposition, la prolongation n'était accordée que si, en tant que condition supplémentaire, la réinsertion sociale dans le pays d'origine était gravement compromise. D'autres modifications ne sont pas actuellement envisagées.
122.26.	Continue taking steps so as to reinforce women's representation in leadership and decision-making positions (Romania);	Strategie du personnel 2016-2019 (Sollwerte Frauen in Kaderpositionen); quota cible de femmes (30%) pour les entreprises et les établissements proches de la Confédération; projet de révision du droit de la société anonyme (minimum 30% de femmes dans les conseils d'administration et 20% au sein de la direction); parmi les mesures cantonales, Ordonnance du 24 mars 2015 du Canton de Bâle-campagne qui exige une représentation minimale de 30% des femmes dans les commissions du gouvernement; mesures de sensibilisation des employeurs menées dans le cantons de Bâle-ville et de Neuchâtel; (voir 122.25)	
123.72.	Take measures to increase the representation of women , including through temporary special measures (Norway); Adopt temporary special measures to increase the participation of women in all fields (Jordan);	Le Conseil fédéral a adopté le 23 novembre 2016 un projet de révision du droit de la société anonyme qui fixe des quotas pour la représentation des sexes dans les fonctions dirigeantes des sociétés cotées en bourse, à savoir au minimum 30% de femmes dans les conseils d'administration et 20% au sein de la direction (FF 2017 353). Es ist davon auszugehen, dass die Rechtskommission des Nationalrates im 3. Quartal 2017 die Beratung aufnimmt.	La Suisse a pris et prendra à l'avenir des mesures efficaces pour accroître la participation des femmes dans tous les domaines.
123.74.	Move towards establishing gender equality offices in all cantons to enable coordination at the Federal Level (Trinidad and Tobago);	Travail de sensibilisation envers les cantons, notamment lettre adressée à la CdC rappelant la décision du Tribunal fédéral du 2011 (obligation des cantons de prendre des mesures organisationnelles).	La plupart des cantons se conforment déjà à cette recommandation, mais avec diverses formes organisationnelles. Dans un arrêt rendu le 21 novembre 2011, le Tribunal fédéral oblige tous les cantons à prendre les mesures qui s'imposent en vue de la réalisation de l'égalité des genres, notamment via l'établissement des bureaux de l'égalité des genres.
V. 2. CHILDREN (incl. Protection against exploitation, juvenile justice...)			
122.43.	Take the measures necessary to amend the Penal Code in such a way that the use of a child between 16 and 18 for prostitution is prohibited (Greece); Take measures to amend the Criminal Code to forbid the involvement of children from age 16 to 18 in prostitution (Uzbekistan);	Modification du Code pénal (CP) du 1er juillet 2014 (art. 196 CP)	
122.44.	Increase its efforts to carry out public-awareness campaigns on the negative effects of violence against children, especially corporal punishment (Iran (Islamic Republic of));	Conseil, sensibilisation, information et formation des parents par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS); structures d'aide et de soutien aux parents, notamment des services de consultation, de conseils aux jeunes et aux familles ou d'éducation précoce ainsi que des cours destinés spécifiquement aux parents qui sont confrontés à des problèmes éducatifs ou des situation de crises de la part des cantons.	Un certain nombre de motions parlementaires ont tenté de modifier le droit suisse avec une disposition interdisant explicitement les châtimets corporels. Le Parlement a jusqu'à présent toujours rejeté un tel amendement, principalement sur la base d'une interprétation largement acceptée du Code civil suisse, selon laquelle les châtimets corporels sont déjà illicites en vertu du droit en vigueur.
122.46.	Strengthen public policies so that children from disadvantaged backgrounds and foreign origin may enjoy the best possible level of education (Paraguay);	Octroi de moyens financiers supplémentaires aux écoles ayant une charge de travail social considérable ou obligation de mettre ses enfants au jardin d'enfants (canton d'Argovie); mise en place de structures de formation transitoire pour les jeunes (canton de Neuchâtel); création d'une unité migration/accueil et augmentation de la capacité d'accueil au sein de l'Ecole de la transition (canton de Vaud).	

123.82.	Continue promoting social values among children and youth through public programs, so that they contribute to their full development and prevent tragedies such as suicide or drug use (Nicaragua);	Dans le cadre de la Stratégie "Addiction" (2015): renforcement du repérage et l'intervention précoce en fournissant des informations et des instruments de travail, organisation de réunions, soutien de projets pilotes et d'opportunités de formation et, d'autre part, le soutien de travail de prévention des cantons et des institutions spécialisées dans le domaine scolaire à travers le réseau suisse « éducation+santé » et le Réseau suisse d'écoles en santé; mise en place par les cantons latins d'un site internet commun (www.santepsy.ch); activités du Service de promotion de la santé, de la prévention et du conseil en matière de dépendance du canton de Schaffhouse; programme prioritaire du canton de Zürich sur la prévention du suicide; Auch hat das Bundesamt für Gesundheit 2016 einen Auftrag an Pro Juventute für einen Präventionsfilms zum Thema Cybermobbing vergeben, der in deren Jugendsuizidpräventionskampagne eingebettet ist.	
V. 3. MEMBERS OF MINORITIES			
122.14.	Intensify efforts inter alia through education and awareness-raising aimed at combatting prejudices against ethnic minorities (Poland);	Le plan d'études de l'école obligatoire du canton de Schaffhouse comporte les objectifs indicatifs « religion et éthique » et « quête religieuse et tolérance », qui visent notamment à favoriser la compréhension envers les personnes issues d'autres cultures.	La promotion du dialogue et de la tolérance pour les différentes religions et groupes présents sur le territoire Suisse se fait essentiellement par le soutien de projets de la société civile. Le SLR finance et soutient des projets à hauteur d'environ CHF 1 mio./année (dont un tiers env. est réservé au domaine scolaire).
122.15.	Promote inter-ethnic dialogue and tolerance , particularly at the cantonal and communal levels (Poland);	Le canton de Bâle-Ville organise cinq fois par an une table ronde des religions qui réunit une vingtaine de communautés religieuses. L'échange régulier d'informations avec les communautés religieuses et le dialogue entre celles-ci et les jeunes y est encouragé. En outre, le canton organise une fois par an une table ronde sur la protection contre les discriminations, à laquelle sont conviées les centres de consultation et les autorités. Il est par ailleurs membre de la coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) et soutient le centre de consultation « Stop Racisme ».	Le dialogue avec et entre les différentes communautés religieuses est en premier lieu du ressort des cantons et/ou des communes (rencontres entre autorités politiques et religieuses, tables rondes, semaine de la religion, etc.). Le canton de BS, p. ex., a créé un service spécialisé pour ces questions .
122.17.	Continue the policy of protection of national minorities and promotion of religious tolerance (Armenia)		
122.20.	Continue its policy to improve the lives of certain categories of persons belonging to minorities, such as the "travellers" (Burundi);	Le programme national de recherche "Assistance et coercition – passé, présent et avenir" (PNR 76) a été initié en avril 2017. Il vise à analyser les caractéristiques, les mécanismes et les effets de la politique et de la pratique suisse en matière d'assistance, y compris à l'égard des familles yéniches.	La Confédération a mis en place, en printemps 2015, un groupe de travail chargé d'élaborer un plan d'action "Yéniches, Manouches, Roms". Les différentes communautés concernées y sont représentées. Le plan d'action prévoit des mesures dans 5 domaines (aires de séjour et de passage, formation, questions sociales, culture et identité, renouvellement de la fondation "Assurer l'avenir des gens du voyage"). Par ailleurs, le SLR soutient des projets qui ont pour objectif de combattre la discrimination à l'égard de ces groupes .
123.50.	Continue efforts to combat racial discrimination, particularly against migrant workers and their families, religious minorities, particularly against Muslims, and linguistic minorities (Libya);		Voir 123.32. (Principalement sur les Plan d'intégration cantonaux.
123.51.	Take more effective measures to combat racism, racial discrimination and xenophobia against minority groups in the country, in particular the Muslims (Malaysia);		Voir 123.50.
123.52.	Step up awareness-raising campaigns and encourage dialogue with different religions and ethnic groups to establish legal mechanisms to facilitate access of all migrants to their rights (Libya);	Voir commentaires : 123.32 + 123.51	La Suisse continuera à encourager et à faciliter le dialogue avec les différents groupes religieux et ethniques. Les résultats des expériences réalisées dans ce domaine au cours des dernières années ont montré que les négociations menées sont au niveau local sont celles qui conviennent le mieux pour trouver des solutions pragmatiques et bien adaptées. Les gouvernements cantonaux continueront à renforcer les mesures d'information et de sensibilisation existants ainsi que les nombreuses activités existantes entre les communautés culturelles et religieuses et les autorités locales dans le cadre du programme d'intégration cantonale.
V. 4. MIGRANTS & REFUGEES			
122.10.	Intensify its efforts to fight discrimination and intolerance, mainly towards asylum seekers, migrants and persons of African origin (Tunisia);	Les programmes cantonaux d'intégration (PIC) prévoient précisément des mesures pour combattre la discrimination raciale de tout groupe de population potentiellement touché (ressortissants suisses et étrangers, demandeurs d'asile, admis provisoire, etc.).	
122.16.	Continue measures for the implementation of effective migration policies (Armenia);		
122.18.	Address the situation of migrants and travellers (Bangladesh);	Les chambres fédérales ont adopté le projet d'intégration le 16 décembre 2016. Cette modification de la loi fédérale sur les étrangers a pour but d'améliorer l'intégration des migrants, notamment l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire.	
122.7.	Complement the efforts in the field of the integration of foreigners with an active commitment to fighting discrimination (Ecuador);	Voir rec. 122.10	
122.13.	Continue its efforts to ensure a better integration of foreigners in the Swiss society (Angola);	Après la première période de 2014 à 2017, les programmes cantonaux d'intégration se poursuivent sur la période 2018 à 2021. Dans les conventions de programmes avec les cantons, un accent particulier est mis sur le développement continu de la qualité des mesures d'intégration dans tous les domaines (conseil et information, intégration sociale et professionnelle, accès à la formation).	
122.19.	Ensure protection of refugees, migrants and members of their families, including their social integration in line with international standards (Belarus);		
123.40.	Pay more attention to monitoring and combatting violations of the rights of religious and national minorities, including through the possible development of corresponding programmes which would take into account the ethno-cultural traditions of migrants, and, at the same time, help their integration in the Swiss society (Russian Federation);		
123.42.	Increase efforts designed to reinforce mutual understanding between the migrant communities and Swiss society in general (Turkey)	Les mesures d'intégration sociale font partie intégrante des programmes cantonaux d'intégration. Ce sont notamment les communes et les villes qui sont très actives dans ce domaine. A partir de 2018, les mesures d'intégration sociale sont regroupées sous le titre "Vivre ensemble" et mettent l'accent sur la réciprocité du processus d'intégration. Par ailleurs, le dialogue sur l'intégration se poursuit entre les acteurs étatiques (Confédération, cantons, communes) et la société civile (ONG, associations, communautés de migrants etc.).	

122.11.	Provide access for all asylum and repatriation detainees to attorneys , as well as consular notification and access consistent with applicable international legal obligations, including Article 36 of the Vienna Convention on Consular Relations, to detained foreign nationals (United States) ;		
123.46.	Continue to take the necessary steps to prevent incidents of acts of violence with racist and xenophobic reasons by security agents against foreigners, immigrants and asylum seekers and to bring to justice the perpetrators of such acts (Brazil);		
123.47.	Put in place independent inquiries on the use of excessive force during deportations (France) ;	La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) assure un monitoring indépendant des renvois et des expulsions et surveille le comportement des agents d'escorte. Les observateurs rapportent leurs observations au moyen d'un questionnaire standardisé. Ces informations sont ensuite traitées et discutées au sein de la CNPT et donnent lieu à des recommandations transmises oralement (dans le cadre d'un dialogue spécialisé) et par écrit (pour prise de position) aux autorités concernées. La CNPT ne bénéficie cependant d'aucun pouvoir d'enquête indépendant ou de décision sur les cas individuels	
123.55.	Take more active measures to decrease the level of unemployment of migrants , particularly among women and young people (Russian Federation);	Cours de langues pour adultes issus de l'immigration offerts dans différents cantons, par exemple Schaffhouse et Appenzell-Rhodes intérieures.	Des mesures actives pour réduire le taux de chômage des migrants, en particulier chez les femmes et les jeunes ont été prises dans le cadre par exemple des PIC, la stratégie de lutte contre la pauvreté et les nouvelles orientations du service public de l'emploi.
123.56.	That the Federal authorities take a closer interest in ensuring that the concerns of irregular migration are handled at the cantonal levels with similar empathy, in a manner consistent with the spirit of international human rights and humanitarian law (Nigeria);	Des échanges réguliers ont lieu entre les autorités fédérales et cantonales pour former leurs représentants et faire le point sur les bonnes pratiques. Ces formations sont l'occasion d'aborder les principes juridiques concernant la migration irrégulière et le retour.	
V. 5. ELDERLY			
122.41.	Consider the possibility of enhancing the measures required for the protection of the rights of the elderly (Argentina) ;	Stratégie en matière de politique de la vieillesse de 2007 Réforme de la prévoyance vieillesse du 17 mars 2017 Etude sur les droits humains des personnes âgées du CSDH (initiée en 2016, en cours)	

RECOMMENDATION NOTES

Num.	Recommendations	Massnahmen/ Mesures	Explanatory note
123.1.	Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities (Spain) (Slovakia) (Hungary); Encourage ratification of the Optional Protocol to the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, as well as the establishment of a priority national program to address this agenda (Mexico);		Switzerland has ratified the Convention on the Rights of Persons with Disabilities on 15 april 2014. Ratification of the Optional Protocol is however not envisaged for the time being
123.2.	Ratify the first Optional Protocol to the Covenant on Civil and Political Rights (Spain); Accede to the first Optional Protocol of the International Covenant on Civil and Political Rights (Belarus); Step up its efforts towards ratification of the first Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (Chile); Ratify the first Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights before the next UPR cycle (Hungary); Consider acceding to the first Optional Protocol to the Covenant on Civil and Political Rights, in order to improve the human rights protection of the persons subject to its jurisdiction (Uruguay);	Le Pacte II reconnaît, sur le plan universel, des garanties identiques ou au moins comparables à celles prévues dans la CEDH. Cette dernière prévoit un mécanisme de contrôle bien établi, qui a fait ses preuves. La Suisse est soumise à ce mécanisme depuis 41 ans. Une étude menée par le CSDH en 2012 ("Genève ou Strasbourg ? Comparaison entre la jurisprudence du Comité des droits de l'homme de l'ONU et celle de la Cour européenne des droits de l'homme") a montré que les garanties du Pacte II qui n'ont pas d'équivalent au sein de la CEDH sont d'une importance relative et résultent pour l'essentiel du fait que la Suisse a renoncé à ratifier les Protocoles n° 1, 4 et 12 à la CEDH. Dès lors, sous l'angle de la protection juridique, par une instance internationale, des droits fondamentaux tels que garantis par le Pacte II, l'acceptation d'un mécanisme de contrôle parallèle ne paraît ni urgent, ni indispensable. L'adhésion au premier Protocole facultatif du Pacte II n'est donc pas à l'ordre du jour.	
123.3	Ratify the Optional Protocol to the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Spain);		A quelques exceptions près, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels n'est pas directement applicable en Suisse et tant le Conseil fédéral que le Tribunal fédéral estiment qu'il contient des dispositions programmatiques. Si la Suisse ratifiait le protocole facultatif se rapportant au pacte, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels pourrait être amené à prendre en compte des communications individuelles concernant des clauses que la jurisprudence suisse considère comme étant de nature programmatique. L'interprétation du pacte pourrait alors être plus étendue que ce que le Conseil fédéral et le Parlement suisse envisageaient au moment de la ratification.
123.5	Ratify the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness (Slovakia);		La ratification de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie n'est pas prévue pour le moment. La Suisse continuera de lutter avec détermination et efficacité, dans la mesure du possible, pour endiguer le phénomène de l'apatridie et défendre les droits des personnes apatrides. À l'occasion de la révision de sa législation sur la nationalité, elle a en outre l'intention d'adhérer à la convention européenne de 1997 sur la nationalité ainsi qu'à la convention de 2006 du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États.
123.7.	Withdraw remaining reservations to the CRC (Slovenia)		Cf. 123.8./9./10.
123.8.	Withdraw its reservations to article 10, paragraph 1, of CRC (Uruguay)		Même après la révision de la législation ad hoc, le regroupement familial ne sera toujours pas garanti pour tous les ressortissants étrangers en Suisse. S'il est prévu, à l'issue d'un délai d'attente de trois ans, pour les personnes admises à titre provisoire, il ne sera toujours pas autorisé pour les demandeurs d'asile. C'est la raison pour laquelle la Suisse ne peut pas retirer sa réserve émise au sujet de l'art. 10 CDE.
123.9.	Withdraw its reservations to Article 37 (c) of CRC (Uruguay)		Le droit suisse garantit la séparation des mineurs et des adultes en détention préventive. Pour ce qui est de l'exécution des peines, cette garantie ne deviendra effective qu'au terme d'un délai de dix ans imparti pour permettre aux cantons de mettre en place les infrastructures nécessaires.

123.10	Withdraw its reservations to Article 40 of CRC (Uruguay)		La procédure pénale contre les mineurs ne garantit ni le droit inconditionnel à une assistance ni la séparation entre les autorités d'instruction et les autorités judiciaires, tant au niveau du personnel que de l'organisation.
123.11	Withdraw remaining reservation to CEDAW (Slovenia);		Les réserves émises au sujet des art. 15, par. 2, et art. 16, par. 1h, CEDEF ne peuvent pas être retirées. Même si la législation actuelle satisfait à ces conditions, les dispositions finales du code civil suisse prévoient que les contrats de mariage conclus sous l'ancien droit demeurent valides. En outre, les couples mariés avant l'entrée en vigueur des dispositions actuelles avaient la possibilité de décider de rester soumis à l'ancienne législation.
123.13.	Implement withdrawal of reservations on the International Convention of the Elimination of Racial Discrimination (Egypt);		Les actes de discrimination raciale, notamment l'incitation à la haine raciale, sont déjà punissables en vertu de l'art. 261bis du code pénal suisse. La réserve concerne avant tout la simple participation d'individus à des organisations à vocation raciste. Cette réserve demeure justifiée eu égard à la liberté d'expression et d'association.
123.14.	Consider the possibility of withdrawing its reservation to Article 4 of CERD (Cuba)		Cf. 123.13
123.15.	Include in its Criminal Code a definition of torture (South Africa)		Les actes de torture sont tous réprimés par la législation pénale suisse, même si celle-ci ne contient pas de norme spécifique sur la torture.
123.16.	Include a definition of torture in its Criminal Code incorporating all elements contained in Article 1 of the Convention Against Torture (New Zealand); Introduce in the Penal Code a definition of torture that incorporates all the elements provided for in the Convention against Torture (Costa Rica);		Cf. 123.15
123.23.	Establish ombudsmen federal mechanisms in compliance with the Paris Principles, ensuring their full independence from the State, and adjust those which currently exist to these principles (Nicaragua)		La Suisse rejette la recommandation 123.23 qui demande la création d'un mécanisme fédéral de médiation car une autre structure a été choisie avec le projet pilote du Centre de compétence suisse pour les droits humains. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que cette option puisse être reconsidérée à l'avenir. De nombreux services de médiation (ou d'ombudsman) existent déjà en Suisse, en particulier dans certains cantons et secteurs.
123.24.	Establish anti-discrimination ombudsmen in each of its cantons (Australia)		L'interdiction de discrimination est inscrite dans la Constitution, si bien que les personnes affectées disposent déjà d'une voie de recours. En outre, tous les cantons proposent ou sont en train de créer des points de contact auxquels peuvent s'adresser les personnes affectées.
123.25.	Extend the mandate of the Federal Commission to deal with complaints of racism and incitement to xenophobia (Libya);		Une extension du mandat de la Commission fédérale contre le racisme (CFR) irait à l'encontre du rôle d'une commission extraparlamentaire et du principe de la séparation des pouvoirs (cf. art. 57 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, LOGA).
123.26.	Strengthen further the powers of the Swiss Federal Commission against Racism in line with the Council of Europe's recommendations (Australia);		Cf. 123.25.
123.27.	Reinforce its efforts to combat racism by taking measures to adopt comprehensive anti-discrimination legislation (Canada); Adopt a comprehensive anti-discrimination legislation (Brazil)		La Suisse renforcera ses efforts pour combattre le racisme mais une loi additionnelle contre la discrimination n'est pas prévue. La Suisse punit les actes de discrimination grâce aux dispositions énoncées dans sa Constitution, son code pénal et son code civil. Elle préfère procéder de manière ciblée, domaine par domaine. C'est ainsi qu'elle a adopté la loi sur l'égalité, la loi sur l'égalité pour les handicapés et la norme pénale contre la discrimination raciale. Elle dispose d'un grand nombre de mesures pour lutter contre la discrimination. Il n'est par conséquent ni nécessaire ni justifié d'adopter une loi générale contre la discrimination. En mai 2016, suite à l'étude « Accès à la Justice dans des cas de discrimination » réalisée par le CSDH sur mandat de plusieurs services de la Confédération, le Conseil fédéral a estimé que la sensibilisation des personnes concernées aux possibilités de protection et de conseil constitue une tâche permanente, qu'il est préférable d'assumer spécifiquement en fonction du type de discrimination considéré. Par ailleurs, suivant les recommandations du Conseil fédéral, le Parlement a invité ce dernier, en décembre 2012, à lui soumettre un rapport sur la législation actuelle et sur les mesures préventives en vigueur en matière de discrimination.
123.28.	Adopt national legislation against discrimination (France);		Cf. 123.27.
123.29.	Adopt a comprehensive anti-discrimination law enforced uniformly throughout the Confederation (Greece); Enact a comprehensive anti-discrimination law enforced uniformly throughout the Confederation (India); Adopt a comprehensive anti-discrimination law aimed at preventing racial discrimination, and ensure that it is applied to the whole territory of the Swiss Federation (Uzbekistan)		Cf. 123.27.
123.35.	Continue to ensure better protection of the rights of all citizens through implementing an anti-discrimination law which could effectively protect different social groups, particularly the most vulnerable (Cambodia);		La Suisse continuera à améliorer la protection des droits de l'ensemble des citoyens au moyen de mesures protégeant efficacement tous les groupes sociaux, surtout les plus vulnérables. Elle pourrait donc adopter la première partie de cette recommandation. Cependant, elle ne juge pas nécessaire d'adopter une loi anti-discrimination supplémentaire (cf. ch. 123.27).
123.36.	Take appropriate measures in combating racist, islamophobic and xenophobic attitudes in the country, particularly against members of the Muslim community, and also adopt a comprehensive anti-discrimination law to be enforced uniformly throughout the Confederation (Iran)		La Suisse poursuivra sa lutte contre les comportements racistes, islamophobes et xénophobes. Elle ne juge pas nécessaire en revanche d'adopter une loi anti-discrimination supplémentaire (cf. ch. 123.27).
123.39.	Adopt further anti-discrimination measures, including implementing the Council of Europe's recommendation for Switzerland to adopt comprehensive anti-discrimination legislation and prohibit discrimination regarding employment and accommodation in civil matters (Australia);		Cf. 123.27.
123.41.	Considers conducting a broader public education and awareness campaign with the aim of overcoming the negative preconceptions against foreign nationals and immigrants among the Swiss population (Timor-Leste)		Le dialogue tripartite établi entre les représentants de la Confédération, des cantons et des municipalités et leurs interlocuteurs musulmans a démontré que les discussions menées aux niveaux cantonal et municipal sont les plus efficaces pour trouver des solutions ciblées et pragmatiques. Dès lors, les gouvernements cantonaux estiment qu'il est plus judicieux de poursuivre et de développer l'information et la sensibilisation ainsi que les nombreuses activités associant les communautés musulmanes et les autorités locales, dans le cadre des programmes d'intégration cantonaux (PIC).
123.45.	Establish an independent mechanism in all cantons of the country with a mandate to investigate all complaints about excessive use of force, cruel treatment and other police abuse (Uzbekistan);		La création d'un point de contact indépendant dans chaque canton n'est pas nécessaire. Les incidents donnant lieu à un usage excessif de la force, des traitements cruels ou tout autre abus d'autorité de la part de la police peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'une enquête et être jugés par des autorités judiciaires indépendantes, grâce à la séparation des pouvoirs.

123.49.	Take necessary measures to expand the provisions of the Criminal Code on hate speech in order to include grounds which go beyond hatred based on race, religion or origin of the individual, integrating such factors as language, colour, sex, mental or physical deficiency, sexual orientation or other similar grounds (Canada);		La Suisse respecte ses obligations internationales. Elle garantit la liberté d'expression et interdit toute discrimination raciale, ethnique ou religieuse.
123.54.	Provide adequate accommodation for refugees and asylum seekers and their children, away from unhealthy locations such as near airports (Namibia)		Vu le grand nombre de requérants d'asile et le peu d'hébergements adéquats à disposition, les autorités compétentes ont peu de latitude dans le choix des lieux d'hébergement. Elles font cependant de leur mieux pour fournir un hébergement adéquat.
123.55.	Take more active measures to decrease the level of unemployment of migrants, particularly among women and young people (Russian Federation);		Les cantons ont l'obligation d'adopter des mesures en faveur de l'emploi, qui permettent à toutes les personnes concernées d'intégrer le marché du travail le plus rapidement possible. Ces mesures profitent à la fois aux ressortissants suisses et étrangers.
123.57.	Provide teaching of the mother-tongue to migrant children more effectively, with improved cooperation with the Suisse communal authorities (Turkey)		La Suisse propose un enseignement de la langue et de la culture d'origine dans plus de 40 langues. Si, dans la plupart des cas, les cours sont organisés par les communautés elles-mêmes, certains pays d'origine y contribuent par des fonds ou du personnel. L'enseignement est organisé avec la collaboration des écoles communales. La coopération entre les autorités locales et les groupes linguistiques en question est bonne. Les gouvernements cantonaux ne sont pas disposés à accepter des obligations supplémentaires concernant l'enseignement dans la langue d'origine des enfants. Ils estiment que de telles mesures empêcheraient une bonne intégration, car la maîtrise d'une langue suisse est plus susceptible de garantir l'égalité des chances sur le plan de l'éducation et de la progression professionnelle.
123.59.	Introduce prompt constitutional and legislative measures ensuring that "popular initiatives" do not violate the human rights of certain individuals or groups (Egypt)		Des textes législatifs visant à améliorer la compatibilité entre les initiatives populaires et les droits de l'homme sont en cours d'élaboration. L'objectif est de soumettre les initiatives populaires à un examen de fond préliminaire et d'inclure « l'essence des droits fondamentaux » parmi les motifs d'invalidation de telles initiatives. Même si des mesures ad hoc sont mises en place, il ne sera pas possible de garantir qu'aucune initiative populaire contraire aux droits de l'homme ne soit adoptée. La Suisse s'efforce de maintenir un équilibre.
123.60.	Put in place institutional guarantees to ensure that its human rights commitments are protected against popular initiatives that may violate these commitments (Norway);		Cf. 123.59.
123.76.	Adopt federal legislation in order to provide protection against all forms of discrimination, including on grounds of sexual orientation and gender identity (Norway)		La Suisse ne juge pas nécessaire d'adopter une loi anti-discrimination supplémentaire (cf. ch. 123.27). La discrimination en raison de l'orientation sexuelle tombe déjà sous le coup de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, qui interdit toute discrimination fondée sur l'identité sexuelle dans les rapports de travail. La même loi interdit aussi le harcèlement sexuel d'une personne du même sexe sur le lieu de travail. De plus, les dispositions de la législation suisse sur le travail relatives à la protection de la personnalité et au licenciement abusif s'appliquent également aux cas de discrimination fondés sur l'orientation sexuelle. Une protection est aussi assurée dans le contexte d'un contrat de bail : une résiliation fondée sur l'orientation ou l'identité sexuelle est considérée comme contraire à la loi. Sans compter que la protection du domicile familial est garantie tant pour les couples mariés que pour les partenaires enregistrés.
123.77.	Introduce legislation, uniformly across the Confederation, that explicitly protects LGBT persons from discrimination, and take into account the issues faced by LGBT persons when creating a general act on equal treatment (Ireland);		Cf. 123.76.
123.79.	Build or designate detention facilities for unaccompanied minors seeking immigration protection separate from adult facilities (United States);		La législation applicable ici ne prévoit la détention administrative de mineurs que s'ils sont âgés de quinze ans au moins, et seulement dans des cas très exceptionnels, en donnant toujours la priorité à l'intérêt de l'enfant. Ces cas sont si exceptionnels qu'ils ne justifient pas la mise en place d'infrastructures spécifiques.
123.80.	Protect minors and ensure that imprisonment of minors is separated from imprisonment of adults (Uzbekistan)		Cf. 123.9.
123.81.	Establish an explicit legal ban on corporal punishment of children in the home (Liechtenstein);		Les châtiments corporels sont explicitement interdits dans les règlements des écoles et des institutions. De même, toute agression et, par voie de conséquence, toute atteinte à l'intégrité physique, est punissable en vertu du droit pénal. C'est la raison pour laquelle le Parlement a décidé, en août 2008, de rejeter un projet législatif spécifique en ce sens. Cette question a été réexaminée par le Conseil fédéral dans son rapport de l'année dernière. Sa conclusion est restée inchangée.
123.85.	Undertake an impact assessment on the possible consequences of its foreign trade policies and investment agreements on the enjoyment of economic, social and cultural rights by the population of its partner countries (Bangladesh)		A plusieurs reprises déjà, la Suisse a étudié la possibilité de réaliser des études d'impact sur les droits de l'homme avant de conclure des accords bilatéraux de libre-échange et d'investissement. La conclusion, cependant, a été la même à chaque fois : en raison de difficultés d'ordre méthodologique notamment, celles-ci ne permettent pas de répondre de manière concluante aux questions soulevées.